CDI Mode d'emploi

❖ Les horaires du CDI

Le matin de 8h10 à 11h20
L'après-midi de 12h à 16h50
Tous les jours, à la récréation du matin, pour emprunter ou rendre des livres, exclusivement.

!!! Le CDI peut être fermé s'il y a une séance pédagogique.

❖ Comment vient-on au CDI ?

Les élèves qui souhaitent venir au CDI doivent d'abord se rendre en salle de permanence où le professeur documentaliste vient les chercher, sauf à midi où ils doivent se ranger dans la cour.

❖ Quand vient-on au CDI ?

- En 6ème, aux heures prévues à l'emploi du temps pour apprendre à rechercher et utiliser des documents (ouvrages documentaires, fictions, périodiques, documents numériques…).
- Avec vos professeurs sur les heures de cours, pour faire des recherches documentaires, préparer un exposé ou une exposition, découvrir des documents, acquérir des méthodes…
- Pendant vos heures de permanence pour lire, faire un travail à l'aide des documents.
- Pendant l'heure de midi (12h ou 13h), sur inscription la veille à la vie scolaire, pour lire et travailler… dans le calme !

❖ Pourquoi vient-on au CDI ?

- Pour effectuer un travail de recherche qui nécessite l'utilisation des documents,
- Pour le plaisir de lire des romans, des contes, de la poésie, du théâtre, des bandes-dessinées et des mangas, des livres documentaires, des périodiques,
- Pour lire la presse et s'informer sur l'actualité,
- Pour emprunter des livres de fiction ou documentaires, des périodiques,
- Pour s'informer sur son orientation en consultant la documentation sur les métiers
- Pour consulter le site du collège, l'ENT,
- Pour consulter des sites web, si un travail a été demandé par un professeur, et <u>seulement après avoir demandé l'autorisation</u> au professeur documentaliste,
- Pour apprendre autrement…

❖ Les règles de vie au CDI

- Ne jamais venir au CDI sans raison valable, ni pour faire un travail qui ne nécessite pas l'utilisation de documents.
- Toujours entrer en silence dans le CDI.
- Déposer son sac à l'entrée du CDI après avoir pris le matériel nécessaire au travail.
- Parler à voix basse et respecter le lieu en prenant soin du matériel et des documents mis à disposition.

Le calme est indispensable : il est une marque de respect pour les autres, élèves et professeure documentaliste.

En cas de non respect de ces règles, l'accès au CDI peut être interdit plusieurs jours. Les livres abîmés devront être remboursés.

❖ Le prêt

Les livres du CDI peuvent être empruntés : 3 documents maximum pour 15 jours renouvelables (manga et BD : une semaine)

❖ Avant de quitter le CDI

Les élèves doivent ranger correctement les documents utilisés, fermer les logiciels et quitter leur session, et remettre leur chaise en place (sur les tables en fin de journée).

Mme Galloin, professeure documentaliste